



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agri- culture

La ruralité, une vision moderne du littoral

L'agriculture a toujours nourri les hommes, mais elle a aussi modelé nos paysages. L'identité de nos territoires et la plupart des milieux naturels présents, qu'ils soient ouverts, bocagers ou même arborés, sont indissociables des structures agricoles constituées au cours des siècles.

L'agriculture a évolué, pour le bien-être des exploitants et l'autonomie alimentaire européenne. Ce faisant, elle a parfois contribué, comme la pression urbaine et balnéaire, à la dégradation de l'environnement littoral. Mais elle reste présente dans l'entretien de nombreux territoires d'intérêt biologique ou culturel.

Le Conservatoire du littoral a reçu la mission de préserver les équilibres écologiques et les paysages. Il croit pour l'avenir, en une alliance renouvelée entre agriculture et sauvegarde de cet espace littoral si précieux et fragile.

Une agriculture littorale en régression

Le littoral est de moins en moins rural. Les terres agricoles y occupent encore 35 % des territoires communaux mais sont en net recul : diminution de près de 25 % de leur surface depuis 40 ans, soit une réduction trois fois plus importante que la moyenne nationale. Les exploitations agricoles sont fragiles car elles valorisent faiblement le foncier convoité essentiellement pour des usages résidentiels, touristiques et les infrastructures associées (réseaux de transport, offres de service...).

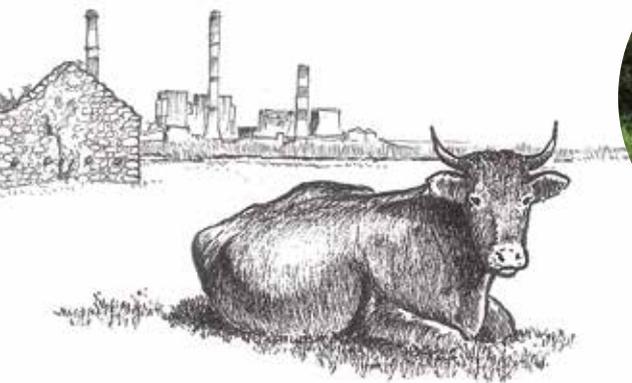
ONML, MTE, Service de l'observation et des statistiques (chiffres 2019)

Des productions agricoles spécifiques

Les productions agricoles littorales sont en partie spécifiques, liées au contexte géographique mais aussi climatique : conchyliculture, production de sel, élevage de moutons de prés-salés, maraîchage en terres non gélives... Elles présentent souvent les caractéristiques d'une agriculture péri urbaine avec des structures de petites tailles, une diversification des productions, et le recours pour la vente des produits aux circuits courts comme la vente directe à la ferme, en AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), sur les marchés de producteurs.

L'évolution climatique, un des enjeux de demain

Les terres agricoles sont amenées à devoir évoluer : élévation des températures, intensification des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, canicule, tempête, inondation), submersion des polders agricoles. Dans ce contexte, la question de l'eau constituera un enjeu majeur : avancée du biseau salé dans les zones basses littorales, stress hydrique pour les productions végétales, tensions croissantes sur les systèmes irrigués.



Chevrier sur le site de Pors Mabo (22)

Agriculteurs, partenaires de la richesse naturelle

En complément des logiques de filières déjà organisées, l'agriculture littorale doit tirer parti des atouts spécifiques des territoires : la proximité de nombreux consommateurs à l'année, renforcée en période estivale, par l'affluence des touristes offrent des opportunités commerciales comme la vente des produits en circuits courts et l'accueil à la ferme : activités pédagogiques autour d'ateliers de transformation, dégustations des produits, restauration et hébergement. Le Conservatoire du littoral favorise des agricultures intégrées aux territoires, dans le respect de la diversité et des spécificités de ses sites protégés mais également des pratiques agricoles.



Saunier sur le site du Marais d'Olonne (85)

1 200 agriculteurs exploitent régulièrement les sites du Conservatoire du littoral

32 000 hectares sont sous convention agricole, soit plus de 16% du domaine.

70% des occupations recensées du domaine sont agricoles.

90% des terrains agricoles conventionnés sont en prairies permanentes*.

*se différencient des prairies «temporaires» qui sont semées, s'insèrent entre deux productions dans une rotation culturale et sont régulièrement retournées.

Une redevance à l'hectare de 30% à 60% moins onéreuse que pour un bail rural classique.

Chiffres de l'agriculture sur les sites du Conservatoire du littoral en 2019

Agriculteurs, partenaires d'innovation

Le Conservatoire expérimente en lien avec la profession agricole, des pratiques innovantes construites autour des potentialités du milieu, dans le contexte de la transition écologique. Les leviers d'action sont divers : économiser la ressource en eau, développer la chimie en lien avec le plan d'action Ecophyto 2 porté par le Ministère de l'Alimentation et le Ministère de la Transition écologique, favoriser les infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, rigoles...), promouvoir les variétés rustiques, l'agriculture à Haute Valeur Environnementale. Le Conservatoire accompagne et encourage les agriculteurs à opter pour des modèles innovants et à s'adapter à ces évolutions en s'inscrivant dans un cycle naturel durable et en préservant au mieux les ressources naturelles sans les dégrader.

NOS ENGAGEMENTS

DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION 2015-2050

FACE À LA MUTATION DE L'AGRICULTURE LITTORALE, LE CONSERVATOIRE INTERVIENT, À SON NIVEAU, POUR CONSERVER OU RECRÉER UN ENVIRONNEMENT FONCIER, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FAVORABLE AU MAINTIEN VOIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE. IL FAVORISE UNE AGRICULTURE EN PHASE AVEC SES MISSIONS PRINCIPALES QUE SONT LA PRÉSERVATION DES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES ET LA VALORISATION DES PAYSAGES.



PRIVILÉGIER LES PROJETS EXPÉRIMENTAUX

recherchant l'adaptation des productions aux évolutions climatiques : économie des énergies fossiles, de la ressource en eau ; diversité génétique ; réduction des intrants (*projet de transition agro écologique sur 230 ha en Camargue gardoise*).



FAVORISER L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS

qui peuvent porter des projets innovants sur le plan technique (notamment inspirés des principes de l'agroécologie) ou économique (circuits courts et diversification), en les libérant du poids de l'investissement foncier et de l'acquisition de bâtiments agricoles (*maraîcher sur le site de Fabrègas, 83 ; éleveur ovins sur le site du marais de Talmont, 17...*).



PROGRESSER DANS LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

dont le label Agriculture Biologique, qui garantit la mise en œuvre de pratiques agricoles compatibles avec les exigences environnementales sur les sites du Conservatoire du littoral (*Bandol de la Nartette, 17 ha ; brebis de Crau, 180 ha ; taureaux et chevaux de Camargue, 980 ha...*).



PRÉSERVER LES ENTITÉS AGRICOLES DANS LES SECTEURS MENACÉS

comme l'élevage en zones humides où les contraintes d'exploitation sont fortes ou dans les secteurs en déprise agricole (*landes de Vassivière, gorges du Verdon...*).



REDYNAMISER DES MICRO FILIÈRES EN DÉPRISE

comme l'ostréiculture dans les *marais de Neyran dans le Médoc, la vanille bourbon à Sainte-Rose à La Réunion*, en coordonnant les interventions foncières avec les autres opérateurs publics, et en impulsant des projets de territoires.



CULTIVER LE DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE

de façon à mutualiser les efforts et proposer des opérations communes. Entretenir les partenariats avec les SAFER et leur fédération pour coordonner les actions sur le foncier agricole, en faveur de l'environnement littoral.

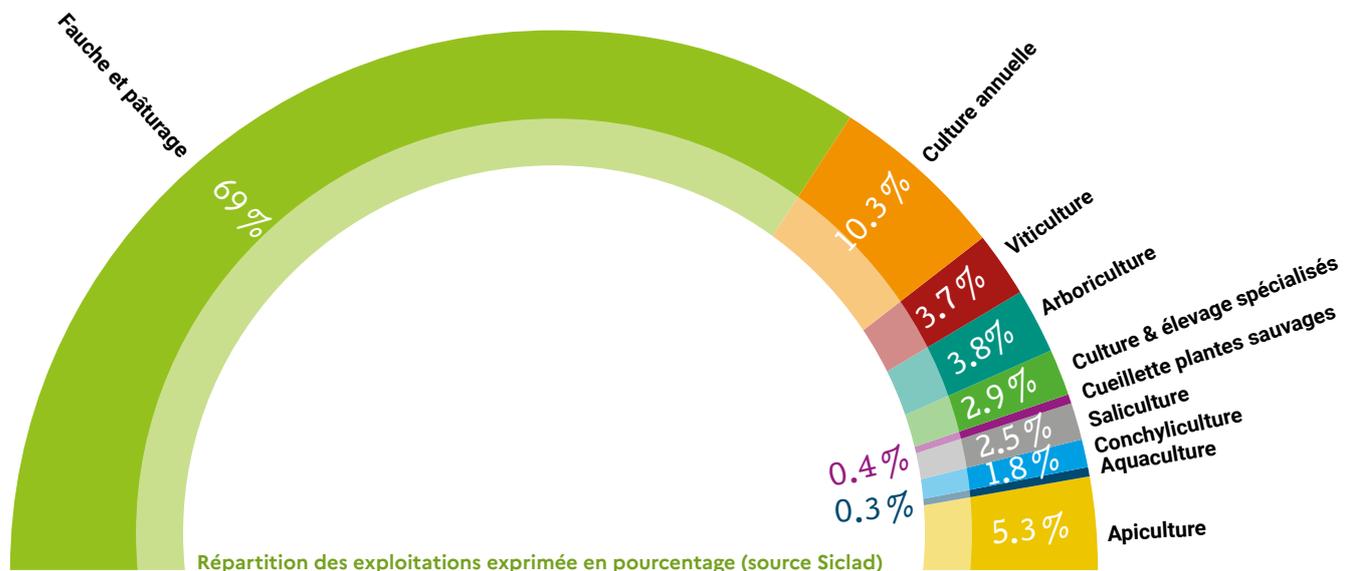
Le littoral a besoin d'agricultures !

L'agriculture contribue à l'identité culturelle, paysagère, économique et sociale du littoral. Aussi, depuis sa création, le Conservatoire intervient en faveur de l'agriculture grâce au levier foncier (en complément des mécanismes propres à la gestion foncière agricole) pour maintenir un paysage agricole économiquement viable, qui assure l'entretien de l'espace, la qualité des milieux et des paysages : viticulture en Languedoc, marais salant de la façade atlantique, élevage extensif en Camargue...



Maraîcher en agriculture biologique sur le site de Fabrègas (83)

Les modèles de production face au changement climatique. Il s'agit de diminuer le recours à la chimie, de préserver le caractère de l'Agriculture et de favoriser les sols vivants et rétablir l'équilibre des sols. Privilégier les races locales, etc. Le Conservatoire favorise les modèles agricoles qui peuvent être adaptés à la mutation climatique et visent à tirer le



QUESTIONS / RÉPONSES

L'AGRICULTURE SUR LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Comment est sélectionné un exploitant pour des terrains du Conservatoire ?

Pour le choix de l'exploitant, le Conservatoire et le gestionnaire publient un appel à candidatures, ils peuvent réunir une commission de sélection associant les organismes professionnels ou procéder à la sélection sur la base de critères d'attribution (usage approprié, cohérent avec la vocation du site ; agriculteur en cours d'installation...) validés par la profession agricole.

De quels titres disposent les exploitants de sites du Conservatoire ?

Les terrains du Conservatoire relevant du domaine public, les exploitants signent avec le Conservatoire et le gestionnaire du site des conventions d'occupation temporaire, qui ouvrent les droits à l'installation. Ces conventions sont d'une durée variable en fonction des types d'usages, par exemple jusqu'à 9 ans pour le pâturage ou la fouche et 25 ans pour les cultures pérennes : viticulture, arboriculture, saliculture.

Que se passe-t-il lorsqu'une parcelle en fermage est acquise par le Conservatoire ?

L'exploitant est maintenu en place. Lors du renouvellement du bail, celui-ci est converti en convention d'occupation temporaire après discussion entre l'exploitant, le Conservatoire et le gestionnaire.

Les exploitants sont-ils libres dans leurs pratiques (amendements, traitements phytosanitaires, chargement à l'hectare...) ?

Non, l'activité agricole est encadrée par un cahier des charges dont les préconisations sont adaptées en fonction de la sensibilité environnementale des parcelles. Le cahier des charges est discuté entre les signataires, validé et annexé à la convention. Il répond aux objectifs agricoles fixés dans le plan de gestion, document qui, à l'échelle du site, définit les orientations souhaitées pour chaque secteur.

Comment est calculée la redevance ?

La redevance est calculée à partir des dispositions réglementaires applicables dans le département concerné en matière de fermage (sauf accord particulier avec les représentants de la profession). Des abattements peuvent être appliqués en fonction des exigences environnementales prévues par le cahier des charges et de la durée de la convention.

Un exploitant du Conservatoire peut-il conserver les terres autant qu'il le souhaite ?

Oui, l'exploitant est assuré de conserver son titre, sauf manquement au cahier des charges. De plus, l'exploitant en place (ou ses ayants droit en cas de décès ou départ à la retraite) est prioritaire au moment du renouvellement de la convention, dès lors que les termes de celle-ci ont bien été respectés. Autre avantage : le domaine du Conservatoire ne peut voir sa vocation agricole remise en cause par l'urbanisation, contrairement au domaine privé.

Document réalisé en 2021 par le groupe de travail « CHARRUE » animé par la direction de la gestion patrimoniale du Conservatoire du littoral, avec la contribution de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

CONTACT

DIRECTION DE LA GESTION PATRIMONIALE
La Corderie Royale, BP 10137 • 17306 Rochefort cedex • Tél. 05 46 84 72 50
mail : Contacts_DGPAT@conservatoire-du-littoral.fr